

SEANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 8 avril 2013.
2. Informations urbanisme
3. Commission culture : demande de subvention FCS pour le feu d'artifice.
4. Convention avec la SCI « Les Sables ».
5. Convention pour l'usage d'un chemin agricole.
6. Révision des loyers et des charges locatives.
7. Création de jobs d'été.
8. Création d'un poste d'adjoint technique pour besoin occasionnel.
9. Divers.

Secrétaire de séance : Catherine SCHOTT

Membres présents : Denis SCHULTZ (Maire), Jean-Paul BRUGGER (1er Adjoint), Jean-Luc GOERGER (2ème Adjoint), Daniel SCHNELL (3èm Adjoint), Benoît ANDRES, Marie-Jo EUDELIN, Laurent MEYER, Anny RIEGEL, Catherine SCHOTT, Pierre SCHNEIDER, Martin SCHROETTER, Nathalie SIEGLER, Maurice WEIBEL.

Membres excusés : Fabienne TUSSING, procuration à Daniel SCHNELL

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2013.

Pierre SCHNEIDER souligne une erreur de frappe au point 9.
Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : informations urbanisme.

Jean-Paul BRUGGER fait le point sur les dernières autorisations d'urbanisme, puis présente différents points d'information.

- **chaudière de l'école maternelle** : la société SPEHNER, titulaire de tous les contrats d'entretien des chaudières communales, s'est montrée défailante dans la gestion des pannes qui ont touché la chaudière de la maternelle. Après une vingtaine de pannes, de nombreuses pièces changées, la société ne se déplaçait même plus, alors que son contrat stipule une intervention sous 24h. Le responsable s'était engagé à faire intervenir un technicien de la marque Viessmann, mais il ne les a jamais contactés. M. le maire fait savoir qu'il n'arrivait même plus à obtenir de rendez-vous téléphonique, et la continuité de chauffage dans l'école a reposé sur la bonne volonté de M. BRUGGER et Mme EIBEL, permettant aux enfants (dont la propre fille du responsable de SPEHNER) d'avoir chaud en classe...En conséquence de ce non respect du contrat, le maire propose de ne pas renouveler les contrats d'entretien nous liant à SPEHNER, et de lancer des consultations pour trouver une nouvelle entreprise, si possible spécialisée dans les chaudières

Viessmann, puisque cette marque équipe la plupart des bâtiments communaux.
Certaines pièces changées par SPEHNER, comme le transformateur d'isolement, lui seront payées et celles qu'il n'était pas nécessaire de changer lui seront restituées.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Sécurisation traversée** : Jean-Paul BRUGGER rappelle que des coussins berlinois ont été posés avant le passage piéton pour ralentir la sortie à l'entrée Est, mais après observation du comportement des conducteurs avec le maître d'oeuvre, cette solution ne semble pas concluante. Le dispositif sera tout de même laissé en place une semaine en test, et un 2ème coussin sera mis de l'autre côté et la chicane enlevée.
Une nouvelle solution a été envisagée : agrandir le trottoir côté droit en entrant, rétrécir la chaussée et sécuriser par des bordures côté gauche (caniveau pour le moment). Ce point sera rediscuté en commission. Le chantier devrait débuter en juillet par l'intervention du SDEA.

Point de l'ordre du jour N°3.

Objet : Culture. Subvention pour le feu d'artifice de la fête nationale

Daniel SCHNELL fait savoir que le Football Club de Sand a introduit une demande de subvention pour le feu d'artifice du 13 juillet. Le maire rappelle qu'il est de tradition que la commune prenne en charge le feu d'artifice, à hauteur de 1 200 € maximum, quelle que soit l'association organisatrice de la fête nationale.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de **1 200 € maximum** au Football Club de Sand pour le feu d'artifice, sur présentation de la facture acquittée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N°4.

Objet : convention avec la SCI Les Sables

Le maire expose que pour que le SDEA puisse procéder aux travaux d'installation d'une pompe de relevage pour résorber les problèmes d'inondation dans certains quartiers de Sand au moment de fortes pluies, il est nécessaire que le SDEA fasse des travaux sur la parcelle de la SCI Les Sables. La SCI est d'accord pour signer un acte administratif avec le SDEA de constitution de servitude foncière sous réserve que la commune s'engage à goudronner l'ensemble de la place se situant sur le devant de la maison HESSE où ont lieu les travaux.

Le maire propose pour cela une convention de mise à disposition de ce terrain sur 30 ans par la SCI permettant de faire les travaux.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** le maire à signer la convention ci-annexée avec la SCI Les Sables.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Convention avec l'Association Foncière pour l'usage d'un chemin agricole

Monsieur le Maire rappelle que la commune réalise en ce moment pour le compte de l'Association Foncière une aire de traitement des effluents phytosanitaires. Le passage des tracteurs étant délicat

dans la rue d'Uttenheim, ils souhaitent passer par le chemin rural Uttenheimerweg, et l'Association a souhaité le faire goudronner. Il est nécessaire de procéder à l'établissement d'une convention de mise à disposition du chemin à l'Association Foncière.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** le maire à signer la convention ci-annexée avec l'Association Foncière.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Révision des loyers et des charges locatives.

Le maire présente les loyers, révisés selon l'Indice de Révision des Loyers adéquat :

Adresse	Nom	Prénom	Loyer actuel	Indice de référence	Indice du	Nouveau loyer	Indice de référence	Date de révision
1, rue de Matzenheim	DOLCI	Marie	508,71 €	120,95	3ème trimestre	519,65 €	123,55	1er juin
1, rue de Matzenheim	EIBEL	Anne	381,37 €	121,68	4ème trimestre	388,55 €	123,97	1er juillet
6, rue de l'église	LUTZ	Madeleine	241,34 €	121,68	4ème trimestre	245,88 €	123,97	1er juillet
6, rue de l'église	IHLAU	Thérésia	248,07 €	121,68	4ème trimestre	252,74 €	123,97	1er juillet

Le 3ème appartement du presbytère vient d'être reloué et n'a donc pas à être révisé, et la locataire de celui au dessus de l'école maternelle a donné son préavis. La commune soldera les charges au moment de son départ.

Avances de charges logements du presbytère:

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'état de la consommation d'eau et des factures du SMICTOM imputables aux logements du presbytère pour la période mars 2012-mars 2013. A ces charges se rajoute pour l'année 2012 le montant du contrat de maintenance des chaudières.

En tenant compte de la consommation réelle et des avances payées, le Conseil Municipal fixe l'avance sur charges à partir du 1er juillet 2013 comme suit :

- Famille LUTZ : **55,00 €**
- Famille IHLAU : **40,00 €**

Avances de charges logements de l'école élémentaire :

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'état de la consommation d'eau et de gaz, et des factures du SMICTOM imputables aux logements de l'école élémentaire pour la période mars 2012-mars 2013. A ces charges se rajoute pour l'année 2012 le montant du contrat de maintenance des chaudières ainsi que l'état des consommations de gaz.

En tenant compte de la consommation réelle et des avances payées, le Conseil Municipal fixe l'avance sur charges à partir du 1er juin 2013 comme suit :

- Mme EIBEL : **66,00 €**
- Mme DOLCI : **170,00 €**

Le trop perçu des charges de Mme DOLCI soit **865,38 €** lui sera remboursée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Création de jobs d'été.

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer des emplois saisonniers pendant la période des vacances pour seconder les ouvriers communaux. Les jeunes qui viendront en aide aux agents communaux pour les travaux d'arrosage, de fleurissement... à raison de 35 heures par semaine sont :

- M. Alex SCHWEITZER du 1er au 12 juillet, soit pendant deux semaines,
- M. Thomas EGLY du 15 au 26 juillet, soit pendant deux semaines,
- et M. Guillaume LANDMANN du 29 juillet au 23 août, soit pendant quatre semaines.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 8.

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique pour besoin occasionnel

Hubert GOERGER et François WEISS ont fait savoir que devant l'ampleur de leur travail de plantation de ces prochaines semaines, ils auraient souhaité pouvoir bénéficier d'une aide d'appoint. Le Maire propose de recruter Julien WOLFER, qui a travaillé en CUI pendant 1 an à la commune, pour une durée de 5 semaines.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide

- de procéder au recrutement de Julien WOLFER pour une durée de 5 semaines, du 21 mai au 21 juin.
- La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.
- La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 436, indice majoré : 384.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 9.

Objet : Divers

- **Contrôle des appareils de lutte contre l'incendie** : le maire rappelle qu'il est de sa compétence de veiller par une vérification annuelle au bon fonctionnement des poteaux d'incendie de la commune. Le SDEA propose de réaliser cette vérification pour la somme de 1 225,90 € TTC environ, le décompte final étant calculé selon les frais réellement engagés.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **AFUA Mittelfeld** : le maire fait savoir que l'AFUA a été créée et que la 1ère assemblée générale se tiendra le 5 juin. Il fait par ailleurs savoir au conseil que la préfecture lui a signalé

que la présence d'emplacements réservés au sein de l'AFUA n'était pas possible, et il va donc falloir procéder à une modification du PLU pour supprimer les E.R qui étaient destinés aux entrées de zone (la commune gardera cependant un droit de regard sur les futurs accès à la zone). Cette modification sera l'occasion de procéder à d'autres mises à jour du PLU, et la procédure se fera par appel d'offre. Le conseil sera sollicité prochainement.

Pierre SCHNEIDER demande à ce que le texte invoqué par le préfet pour justifier la suppression des E.R soit soumis aux membres du conseil.

- **APAVE** : les vérifications électriques annuelles ont été effectuées, notamment pour la maternelle, l'atelier et l'église où des travaux seraient nécessaires (le conseil de fabrique en a été informé).
- Le Conseil des Parents d'Elèves invite à la **kermesse** du 15 juin à 11h30
- Le maire fait part des prévisions d'effectif pour la rentrée 2013 à la **cantine et à la garderie** de Matzenheim, qui seront pleines. Il faudrait entamer une réflexion sur la création de locaux plus spacieux et plus adaptés.
- Le **8 juin** aura lieu la sortie commune dans le Val de Villé avec nos amis allemands de la commune de Sand en Allemagne.
- M. DIETZEL propose au conseil de se joindre à leur voyage vers Sand-im-Taüffel en Autriche (Dolomites). Le car est pris en charge par Sand-Willstätt, hôtel et repas à la charge de chacun.
- Pierre SCHNEIDER, en sa qualité de parent d'élève, alerte le conseil sur la situation d'une des classes de l'école élémentaire, dont l'enseignante est absente depuis le début du mois, et remplacée en pointillé, obligeant les 2 autres enseignants à se répartir les élèves. Le CPE et le maire feront des courriers à l'Académie pour demander la nomination d'un remplaçant jusqu'à la fin de l'année si Mme VASSON ne peut revenir.